

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° N 2020-14 du 31 mars 2020 portant nomination  
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK2030162S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;  
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Mme Cécile FABRA est nommée directrice adjointe par intérim de l'établissement de transfusion sanguine Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 31 mars 2020.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
FRANÇOIS TOUJAS